

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BONNAVENTURE François
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	076Z1341 <i>Bonnaventure François</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE BITAR 29, Rue de RIVOLI 76600 - LE HAVRE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S076Z085
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	14/08/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Feillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

Relecture des IT 5 et 6.
Attention à l'archivage des documents complémentaires. Prendre conscience des anomalies relevées par les indicateurs OTC.

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

14/08/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BONNAVENTURE François



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : DF355FP Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/06/2007 N° PV : 25100941

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25098535	20/01/2025	RAS
25098581	23/01/2025	RAS
25098641	30/01/2025	RAS
25099180	24/03/2025	RAS
25099214	26/03/2025	RAS
25100418	07/04/2025	RAS
25099595	29/04/2025	RAS
25099800	16/05/2025	RAS
25100181	18/06/2025	RAS
25100218	20/06/2025	RAS



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BONNAVENTURE François



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions <hr/> 2.3.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 5.2.3. Pneumatiques : Revoir la méthodologie de contrôle de la pression des pneumatiques.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis <hr/> 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : Revoir la méthodologie de contrôle.	NON CONFORMITÉ

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : BONNAVENTURE François



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.